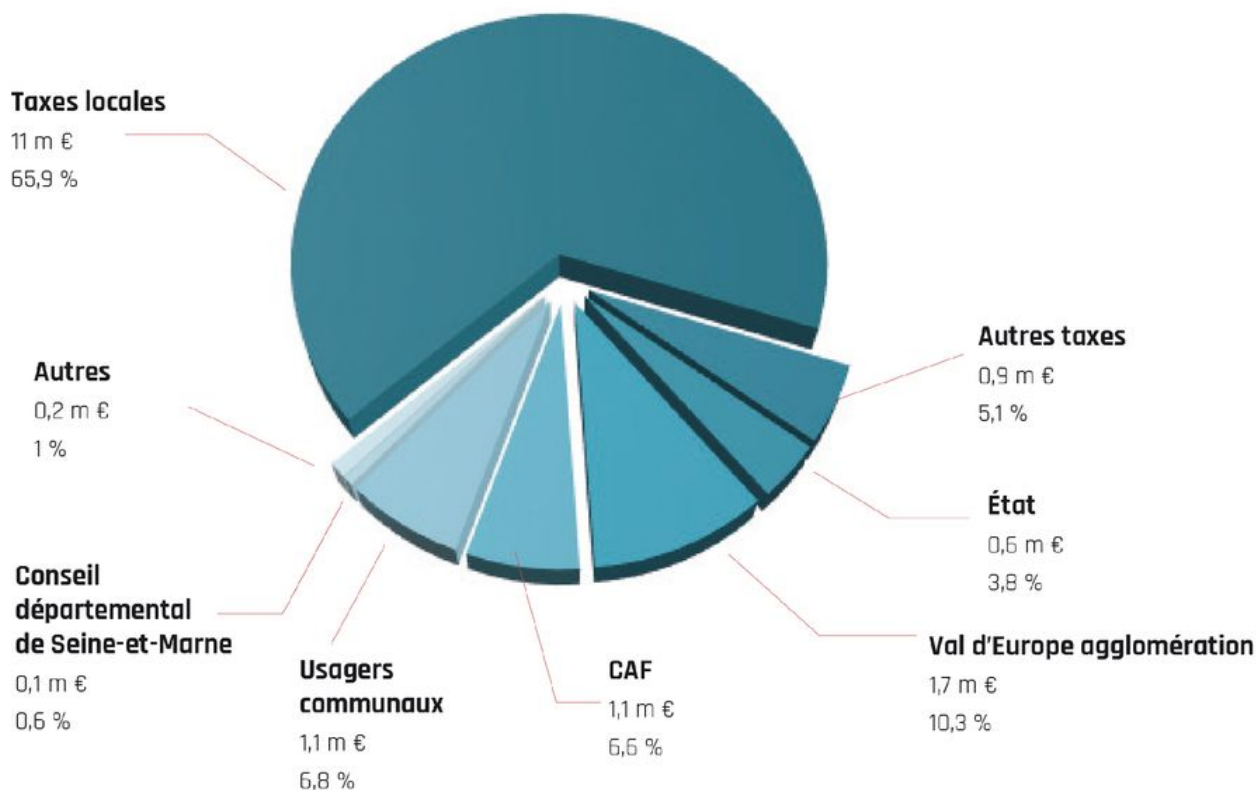


Recettes de la commune

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16,7 millions d'euros. D'où proviennent ces recettes ?

Recettes de fonctionnement : 16,7 millions d'Euros



TAXES LOCALES	11 M €	65,9 %
AUTRES TAXES	0,9 M €	5,1 %
ÉTAT	0,6 M €	3,8 %
CAF	1,1 M €	6,6 %
VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION	1,7 M €	10,3 %
USAGERS COMMUNAUX	1,1 M €	6,8 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE	0,1 M €	0,6 %
AUTRES	0,2 M €	1 %

69 % des taxes locales de Serris proviennent des entreprises contre 31 % pour les habitants.

Taxes provenant des entreprises : 7,6 M €

Taxes provenant des habitants : 3,4 M €

0% d'augmentation des taux communaux de taxe foncière et de taxe d'habitation

ALLER PLUS LOIN

- › Le budget
- › Les dépenses de la commune
- › Les dépenses d'investissements

